La réduction des risques est une stratégie de santé publique qui vise à prévenir les dommages liés à l’utilisation de « drogues[[1](http://reductiondesrisques.be/charte-de-la-reduction-des-risques/" \l "2)] ». Elle concerne tous les usages, qu’ils soient expérimentaux, récréatifs, ponctuels, abusifs ou inscrits dans une dépendance. La réduction des risques peut également s’adresser aux personnes qui s’apprêtent à consommer une drogue pour la première fois.  Les risques principalement associés aux drogues sont les risques de dépendance, de lésions somatiques et les risques psychosociaux.  Ils peuvent avoir pour conséquences une morbidité, une mortalité et une exclusion sociale que ces stratégies visent à réduire.

Cette approche s’inscrit dans une démarche de promotion de la santé physique, mentale et sociale.  La RdR se distingue de la prévention de l’usage et des traitements, dont elle se veut complémentaire.  En effet si les traitements ont pour objectif un changement d’ordre sanitaire et / ou psychosocial, si la prévention a pour objectif de diminuer l’incidence de l’usage de drogues dans la population, la réduction des risques, quant à elle, a pour objet de réduire les risques et de prévenir les dommages que l’usage de drogues peut occasionner chez les personnes qui ne peuvent ou ne veulent pas s’abstenir d’en consommer.

[[1](http://reductiondesrisques.be/charte-de-la-reduction-des-risques/#1)] Dans ce document, le terme « drogue » doit être entendu commetoute substance psychoactive, licite ou illicite, pouvant provoquer des dommages pour la santé mentale, physique et sociale, susceptible d’un usage abusif et pouvant ou non faire l’objet d’une dépendance.

Les épidémies du sida et des hépatites ont démontré qu’il était urgent d’aborder l’usage de drogues en termes de santé. En conséquence, la réduction des risques se propose de promouvoir la santé, le bien être, la dignité et la citoyenneté des usagers de drogues. Cette approche socio-sanitaire de l’usage de drogues est parfois en tension avec d’autres enjeux, notamment sécuritaires.

On ne connaît pas d’exemple d’une seule société humaine qui n’ait pas eu recours à une drogue ou à un psychotrope quelconque.  Il y a et il y aura toujours des personnes qui expérimentent, usent, voire abusent de drogues.  Néanmoins l’usage abusif de masse semble être typique du monde contemporain, ce qui soulève des questions légitimes de santé publique.  Ce constat,  sans écarter le débat sur la causalité de l’usage et de l’abus de drogues, doit inspirer des stratégies de réduction de risques conçues dans une logique de santé publique.

Toutes les activités humaines comportent des risques qu’il est possible de réduire mais non de supprimer.  La prise de risque fait partie intégrante de l’existence. Une vie sans risques est impossible. Personne ne peut s’y soustraire, ni l’usager de drogues, ni les intervenants.

Même s’ils adoptent certains comportements à risque (consommer une drogue, se l’injecter au risque de contracter une infection virale, s’exposer à une overdose, …), les usagers de drogues ne sont pas prêts à tout risquer.  La plupart des usagers de drogues témoignent d’un intérêt pour les modes de consommation à moindre risque.

La prohibition contraint l’usager de drogues à la clandestinité, créant ainsi les conditions d’une consommation risquée.  Il faut donc prendre acte du fait qu’il est contre-productif de criminaliser les usagers de drogues. En effet, la prévention de l’usage de drogues ou l’assistance des usagers problématiques est entravée par cette criminalisation, qui a pour conséquence d’augmenter la marginalisation et la criminalisation dont souffrent déjà certains usagers de drogues.

Une information claire, crédible, objective et accessible sur les risques associés à l’usage de drogues n’a pas pour effet une incitation à l’usage de drogues, quand elle s’adresse à des personnes en situation de consommation. Il en va de même pour la mise à disposition de moyens de consommer des drogues à moindres risques.

La réduction des risques reconnaît l’usager de drogues avant tout comme une personne, avec sa dignité, son humanité.  L’usage de drogues et la prise de risques associée peuvent avoir un sens pour la personne, même si ce sens lui échappe.

En tant que professionnels de l’aide sociale et de la santé, nous respectons l’usager de drogues dans ses choix et décisions en ce qui concerne la consommation de drogues.  Il ne nous appartient pas de poser un jugement moral sur la consommation des personnes.

Les objectifs de la réduction des risques liés à l’usage des drogues, et en particulier la prévention du sida et des hépatites, ne doivent être confondus avec la prévention de l’usage de drogues. La prévention, le traitement et la réduction des risques concourent ensemble à la promotion de la santé de la population en général et des usagers de drogues en particulier.  Pragmatique, la réduction des risques intervient auprès des usagers de drogues, à tous les stades de leur consommation, de ses pratiques et de son insertion sociale. Les objectifs de la réduction des risques ne sont pas subordonnés à ceux de    l’abstinence, du traitement ou de la répression de la criminalité.

En dépit du statut illégal de certains de ses comportements, comme tout individu, l’usager de drogues a droit à la participation sociale, à la santé, à l’éducation, au travail, au respect,. Pour autant que les moyens  leurs en soient donnés, la plupart des usagers de drogues sont capables d’agir de manière responsable vis-à-vis d’eux-mêmes et d’autrui, peuvent être acteurs de la société et de la réduction des risques liés à l’usage de drogues.    Il n’y aurait, par exemple, pas d’échange de seringues sans la participation responsable des usagers de drogues.

La réduction des risques se préoccupe de ne pas banaliser le recours aux drogues.

La réduction des risques s’attache à rendre accessible l’information sur les risques liés aux consommations et les manières de les réduire et, au-delà, à procurer des outils pratiques tels que matériel stérile d’injection, préservatifs, analyse scientifique de substances, traitements de substitution etc.

Les interventions de réduction des risques visent à permettre aux usagers de drogues de s’approprier les moyens et outils de réduire les risques pour eux-mêmes, leur entourage et la société. Elles soutiennent la création et le développement d’associations d’auto-support.

La rencontre des usagers de drogues est activement recherchée par les intervenants de réduction des risques.  Ils privilégient l’approche « de proximité » c’est à dire l’intervention dans les lieux de vie mêmes des usagers de drogues, en rue, en prison, au travail, en milieu festif, etc.

Les interventions de réduction des risques se développent sur base de l’articulation entre le savoir scientifique, les connaissances tirées de l’expérience des usagers de drogues et leurs préoccupations.  Ainsi, nous considérons comme essentiel le partenariat avec des usagers de drogues à tous les stades des interventions, depuis leur élaboration jusqu’à leur évaluation.

L’usager de drogues véhicule généralement une image négative, relayée, entretenue, amplifiée voire générée par certains médias et discours politiques: asocial, dangereux, hors-la-loi, malade, etc.  Ces représentations sociales négatives entretiennent la stigmatisation et l’exclusion des usagers de drogues. Renforçant ainsi les pratiques clandestines de ces derniers, elles restreignent l’accessibilité aux dispositifs socio-sanitaires et donc contribuent à augmenter les risques. Au défi de ces représentations sociales dominantes, la réduction des risques fait valoir la dignité des usagers de drogues tant auprès de publics spécifiques, tels que le monde politique, le monde associatif, les pharmaciens, les médecins, etc. qu’auprès du grand public.

Les interventions de réduction des risques visent à associer dans nos interventions toutes les personnes en contact ou susceptibles d’être en contact avec des usagers de drogues (pharmaciens, employés communaux, agents pénitentiaires, agents de protection de l’environnement, agents de police, …).

La dimension expérimentale du champ de la réduction des risques et les questions éthiques qu’elle soulève, imposent une évaluation constante des interventions, des pratiques   et des besoins ainsi qu’une recherche sur les objectifs et les méthodes.

**Si vous êtes une association** et désirez adhérer à la Charte, [contactez-nous!](http://reductiondesrisques.be/wp/contact/) **Si vous êtes un particulier**, vous pouvez dès à présent soutenir la Charte en y apposant votre signature via le formulaire ci-dessous.